

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 2010

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 19

Le huit mai deux mille dix, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Coarrazze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2010

Présents : Marcel CAMBORDE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Alain GARCES, Corentin KERSALE, Jean SOUVERBIELLE, Adjoint, Sylvie GARCIA, Christine MEUNIER, Martine TOURNAIRE, Viviane POLA, Isabelle BERGES Laurent GABEN, Jean LATAPIE, Jean-Pierre CAZE, Alain LASSERRE, Laurent TISNE.

Absents excusés : *Mélissa VERDIER qui a donné procuration à Corentin KERSALE*
Eric LABARRIERE qui a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE
Pierre POMMIES qui a donné procuration à Marcel CAMBORDE

Secrétaire de séance : Corentin KERSALE

La séance est ouverte par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2010. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Lotissement communal du Sargaillouse

Marchés de travaux

Une consultation a été lancée pour les travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement du Sargaillouse.

Lot n°1 : Voirie Terrassements Assainissement

Lot n°2: Réseaux divers

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 avril 2010.

Six entreprises ont répondu pour le lot n°1, une seule entreprise a répondu pour le lot n°2.

Les moins-disant ont été :

- L'entreprise LAPEDAGNE pour le lot n°1 : 217 759,50 € HT
- L'entreprise DESPAGNET pour le lot n°2 : 61 754,65 € HT

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le CONSEIL MUNICIPAL :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés publics de travaux avec les entreprises LAPEDAGNE et DESPAGNET pour les montants susvisés.

Lotissement communal du Sargaillouse

Prix de vente des lots

La commune a obtenu l'autorisation d'urbanisme pour réaliser un lotissement de 17 lots situé chemin de la Souque et chemin Debat Castayre.

Les lots seront proposés aux personnes dans l'ordre chronologique d'arrivée des candidatures.

Le Conseil Municipal :

- FIXE le prix de vente du terrain à 60 € le mètre carré
- AUTORISE le maire (ou les adjoints par délégation) à signer devant notaire les promesses de vente et les actes.

Informations-inscriptions à la mairie.

Logements communaux n°6 et 9 rue Jean Jaurès

La commune réalise quatre logements sociaux à usage locatif :

- Deux T4 au n°6 rue Jean Jaurès
- Deux T4 au n°9 rue Jean Jaurès

En contre-partie des subventions publiques obtenues pour cette opération, la commune s'engage à signer une convention avec l'Etat qui fixe le montant maximum des loyers permettant ainsi aux locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement. Les locataires doivent respecter un plafond de ressources (basé sur le revenu net imposable de l'année n-2).

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer deux conventions avec l'Etat :
 - l'une pour les 2 logements du n°6 rue Jean Jaurès
 - l'autre pour les 2 logements du n°9 rue Jean Jaurès
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de location avec les futurs locataires.

Demande d'aide financière à la DDJS pour 2010

La commune de Coarraze poursuit son programme d'actions en faveur des jeunes. Pour 2010, il comprend sept volets :

- la coordination du dispositif CETL
- la vie au foyer des jeunes
- l'animation multi-activités
- l'accompagnement à la scolarité
- le voyage à Londres
- les stages en eaux vives
- le camp surf

BUDGET PREVISIONNEL 2010			
PRODUITS		CHARGES	
Participation de la commune	29 561	Personnel rémunéré	36 550
Participations des familles	6 230	Activités	10 374
CAF	12 644	Transport	2 735
DDJS	8 600	Frais divers	12 750
CNDS	1 110		
CLAS	1 800		
MSA	1 367		
Divers	1 097		
TOTAL	62 409		62 409

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Sorties familiales

En partenariat avec les services sociaux du Conseil Général, la Maison de l'Enfance et la Maison de l'Ado proposent à des foyers défavorisés deux à trois activités par an

Le conseil fixe les tarifs suivants :

- Journée du 27 mars 2010 jeux de société -bowling :
Adulte : 2 €
Enfant : 1 €
- Journées des 8 et 9 mai 2010 à Vieux Boucau : 12 €

Voyage à Londres

Julien LELARGE, Directeur de la Maison de l'Ado, a élaboré avec un groupe de jeunes un projet de voyage à Londres durant les vacances de Toussaint 2010.

Les ateliers jeunes de cet été sont réservés aux participants au voyage.

Le directeur doit faire l'avance pour le paiement de 14 billets d'avion à la compagnie Ryanair (paiement obligatoire par carte bancaire) soit une somme maximum de 1500 € que la commune doit ensuite lui rembourser.

Le Conseil municipal :

- DECIDE de rembourser à Julien LELARGE le coût des billets d'avion dans la limite de 1500 €

Inauguration de la Maison de l'Ado et de l'école de musique

L'inauguration de la Maison de l'Ado aura lieu samedi 29 mai à partir de 11h sous le parrainage du rugbyman Jean-Baptiste PEYRAS.

Tous les coarraziens sont invités à venir découvrir la nouvelle structure.

Les jeunes présenteront eux-mêmes leurs activités.

Espaces verts du lotissement de la Palmeraie et du lotissement les Coustous de Darré II

Le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge la voirie des lotissements de la Palmeraie et les Coustous de Darré II et de différer l'acquisition des espaces verts.

La modification du PLU décidée par délibération du 11 juin 2009 prévoit la suppression des espaces verts des lotissements en zone INA et la réduction de ces espaces à 10% (au lieu de 20%) en zone UA.

Seuls deux lotissements demeurent concernés par l'entretien des espaces verts et le Maire propose leur classement dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE qu'il soit procédé à un enquête publique de 15 jours préalable au classement dans le domaine communal des espaces verts du lotissement la Palmeraie et du lotissement les Coustous de Darré II.
- CHARGE le maire de désigner un commissaire-enquêteur
- AUTORISE le maire à signer les actes notariés avec les associations syndicales de copropriétaires.

Conseil d'école de l'école primaire

Alain LASSERRE et Viviane POLA qui représentaient la commune au dernier conseil d'école du primaire ont fait part à leurs collègues des problèmes soulevés lors de cette réunion.

Le Conseil Municipal en prend acte. Un prochain conseil d'école permettra de faire le point sur les problèmes évoqués.

Pétition des habitants du quartier Henri IV

Les riverains du quartier Henri IV ont transmis le 7 mai à M. le Maire une pétition afin d'alerter la commune sur les dangers liés à la circulation des véhicules rue Henri IV.

Le Conseil municipal décide, dans un premier temps, de mettre en place, une signalétique pour limiter la vitesse des véhicules.

Propriété Bignalet

Par délibération du 6 août 2008, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente de l'ensemble de la propriété (parcelles A 475,476,477) à 220 000 €

Dans le cadre du projet de construction de 3 maisons à 15 € par jour sur les parcelles A 476 et 477, le prix global de vente des terrains a été fixé à 120 000 € (délibération du 11 juin 2009).

Le Conseil municipal rappelle que la parcelle A 475 (terrain + bâti) est toujours en vente au prix de 100 000 €

Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

Titre réf. R86 et réf.R9 du 09/12/08 :	6,40€
Titre réf. T900001000086 du 06/02/07 :	0,85 €
Titre réf R281.1 du 19/03/08 :	1,40 €

Epicerie sociale

Les membres de la commission continuent à élaborer le projet.

Une visite a eu lieu à Lesparre en Gironde où une épicerie sociale existe depuis une dizaine d'années.

La commune de Coarraze va réaliser les dépenses d'investissement liées à la construction du local, elle mettra ensuite cet équipement à disposition de l'association qui gèrera l'activité.

Le Conseil charge le Maire à demander les subventions maximums.

En ce qui concerne les dépenses de matériels, l'association devrait pouvoir obtenir des subventions de la Fondation de la Caisse d'Epargne.

S.S.I.A.D.Coarraze

Le Conseil désigne en son sein des délégués pour faire partie du Conseil d'Administration du Service de Soins Infirmiers à Domicile :

- Jean SAINT-JOSSE
- Martine TOURNAIRE
- Isabelle BERGES
- Viviane POLA
- Christine MEUNIER
- Corentin KERSALE
- Jean LATAPIE
- Laurent GABEN

Compte-rendu des délégations données au maire en matière de préemption.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée par la SCP ROUSSEAU, notaire à Dax (40) concernant l'immeuble cadastré AD n°112 lot 9B mis en vente par Mmes PERNOT et ESDOURRUBAILH.
- D.I.A. présentée par la SCP CARRAZE-MARSSEROU, notaires à Bourdettes (64800) concernant l'immeuble cadastré D n°415p (lot 5 du lotissement de l'Isarce) mis en vente par S2D CONSTRUCTIONS.
- D.I.A. présentée par la SCP CARRAZE-MARSSEROU, notaires à Bourdettes (64800) concernant l'immeuble cadastré D n°415p (lot 3 du lotissement de l'Isarce) mis en vente par S2D CONSTRUCTIONS.
- D.I.A. présentée par la SCP CARRAZE-MARSSEROU, notaires à Bourdettes (64800) concernant l'immeuble cadastré AD n°110-111-135 mis en vente par la SA CHAMVYLE.

Le 11 mai 2010

Le Maire,